

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
EN VUE DE POURVOIR 1 POSTE D'AGENT CHEF

Le Centre Hospitalier Léon Jean GREGORY à THUIR ouvre un concours interne sur épreuves en vue de pourvoir 1 poste d'agent chef.

Peuvent être admis à concourir les fonctionnaires titulaires des corps de contremaîtres, maîtres ouvriers, agents techniques d'entretien, chefs de garage et conducteurs ambulanciers des Etablissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 09 janvier 1986 . Les contremaîtres doivent justifier d'un an d'ancienneté dans ce corps. Les maîtres ouvriers, agents techniques d'entretien, chefs de garage et conducteurs ambulanciers doivent justifier de trois ans d'ancienneté dans leurs corps respectifs.

Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae, doivent être adressés, en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à :

CENTRE HOSPITALIER L. J. GREGORY
Madame La Directrice des Ressources Humaines
Pôle gestion des compétences
B.P. 22 - Avenue du Roussillon
66301 THUIR CEDEX

INSTITUT MEDICO EDUCATIF
DEPARTEMENTAL

7, Avenue Alfred Sauvy

66028 PERPIGNAN CEDEX

tél. 04.68.54.14.20

fax. 04.68.54.22.12

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN OUVRIER PROFESSIONNEL SPECIALISE
A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DEPARTEMENTAL
7, avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN

Un concours sur titres est organisé en application de l'article 19 (1^{er} alinéa) du Décret N° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir un poste d'ouvrier professionnel spécialisé vacant à l'Institut Médico-Educatif Départemental.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles.

Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de 45 jours à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur de l'Institut Médico-Educatif Départemental - 7 avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN Cedex.

Perpignan, le 2 août 2005

*Le Directeur de
l'Institut Médico-Educatif Départemental*


H. CHIROLEU

INSTITUT MEDICO EDUCATIF
DEPARTEMENTAL

7, Avenue Alfred Sauvy

66028 PERPIGNAN CEDEX

tél. 04.68.54.14.20

fax. 04.68.54.22.12

AVIS D'OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE SERVICE HOSPITALIER
A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DEPARTEMENTAL
7, avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN

Un examen professionnel est organisé en application de l'article 13 (1^{er} alinéa) du Décret N° 89-241 du 18 avril 1989 modifié, portant statuts des aides soignants et des agents des services hospitaliers de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir un poste d'agent de service hospitalier de 2^{ème} catégorie vacant à l'Institut Médico-Educatif Départemental.

Aucun diplôme n'est exigé.

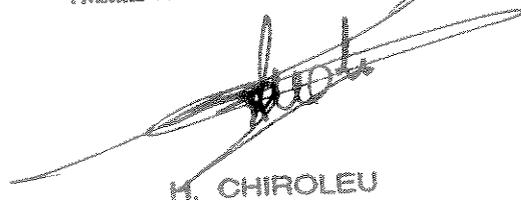
Cet examen professionnel est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est reculée dans les conditions déterminées par les articles 27 et 28 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 et par l'article 2 du décret n°68-132 du 9 février 1968 modifié par les décrets n° 70-852 du 21 septembre 1970 et n° 7661096 du 25 novembre 1976.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur de l'Institut Médico-Educatif Départemental - 7 avenue Alfred Sauvy - 66028 PERPIGNAN Cedex.

Perpignan, le 10 août 2005

Le Directeur de
l'Institut Médico-Educatif Départemental



H. CHIROLEU



CENTRE HOSPITALIER MARECHAL JOFFRE
20, avenue du Languedoc - BP 4052 - 66046 PERPIGNAN

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Pôle formation & organisation des concours

A PERPIGNAN, le 10 août 2005

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT DE QUATRE CADRES DE SANTE**

Un concours interne sur titres pour le recrutement de 4 Cadres de Santé (filiale infirmière) est organisé au Centre Hospitalier de PERPIGNAN dans un délai de 2 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi).

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme de Cadre de Santé ou certificat équivalent, relevant des corps régis par les décrets n° 88.1077 du 30/11/88 (IDE et Spécialités), comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la DRH au pôle de la formation permanente & organisation des concours. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ et des pièces justificatives, seront à adresser à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN.

Les candidats admis à concourir seront appelés à s'entretenir avec le jury.

**CENTRE HOSPITALIER
"Antoine Gayraud"
11890 CARCASSONNE CEDEX 09**

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES

CADRE DE SANTE

2 POSTES FILIERE INFIRMIER(E)

I POSTE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre titulaire du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 et n° 89-613 du 1er septembre 1989 susvisés, comptant au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la FPH, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique, pour quatre vingt dix pour cent des postes ouverts.

Etre âgés de 45 ans au + au 01-01-2005.
(la limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur)

DOSSIERS D'INSCRIPTION

Lettre de motivation,
Curriculum vitae,
Diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent,
Attestation d'exercice dans les corps concernés
pendant au moins cinq ans à temps plein

A adresser à

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier A,GAYRAUD
Route de Saint Hilaire
11890 CARCASSONNE Cédex 09

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication
au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à CARCASSONNE, le 18 août 2005

Pour le Directeur par intérim et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

M. TAILLADE